

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 5 Avril 2017

N°26

Le **cinq avril deux mil dix sept** à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LANGLOIS, Maire,

Date de la convocation :
30/03/2017

Nombre de Conseillers :
15

Présents :
11

Votants :
13

Etaient présents :

Mesdames : PIOT, NIVERT, VEZIN, ALEXANDRE, QUINET, GALERNE et GALTIE.

Messieurs : BOUGOUIN, MURET, MILLIENNE,

Absents excusés :

Madame CABANILLAS pouvoir monsieur LANGLOIS

Monsieur COCHIN pouvoir madame PIOT

Messieurs LAFLEUR, CABARET.

Madame PIOT a été élue secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance, monsieur le Maire propose d'inverser les points 5 et 6. Les membres du conseil municipal acceptent cette proposition.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 mars 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 mars 2017.

1) Compte de gestion 2016 du receveur .

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'état de l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisé par le receveur en poste à la Trésorerie d'Epône.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31, L1612-12 et suivants,

Considérant la conformité entre le compte administratif du Maire et le compte de gestion du receveur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2) Compte Administratif 2016

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2016 et quitte la séance.

Le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence de Madame PIOT, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31, L1612-12 et suivants,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le compte administratif 2016 de la Commune qui présente les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice 2016	fonctionnement	699 544,27	5 95 820,40
	investissement	667 261,53	442 130,21
Report de l'exercice 2015	Report en section de fonctionnement		221 990,03
	Report en section d'investissement		41 036,40
	TOTAL	1 366 805,80	1 300 977,04
Restes à réaliser	Fonctionnement		
	Investissement	92,46	284 389,70
RÉSULTAT CUMULE	Fonctionnement	699 544,27	817 810,43
	Investissement	667 353,99	767 556,31
	TOTAL CUMULÉ	1 366 898,26	1 585 366,74

Monsieur le Maire rejoint la séance et reprend la présidence.

3) Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Affecte** le résultat au budget primitif 2017 de la façon suivante :

ARTICLE 001 report de l'excédent d'investissement

0 euros

ARTICLE 002 report de l'excédent de fonctionnement

118 266,16 euros

4) Vote des taxes directes locales.

Monsieur le Maire explique ne pas vouloir augmenter les taux des taxes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de ne pas augmenter les taux

Fixe les taux communaux des taxes directes locales pour l'année 2017 comme suit :

IMPOTS	BASE 2017	TAUX DE REFERENCE 2016	TAUX 2017 VOTES *	PRODUIT FISCAL ATTENDU
TH	1 282 000	2.69 %	2.69 %	34 486
TF Bâti	772 700	10.81 %	10.81 %	83 529
TF Non Bâti	39 300	22.27 %	22.27 %	8 752
TOTAL				126 767

5) Budget Primitif 2017

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire pour le budget primitif 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les propositions du budget primitif 2017,

Vote le budget primitif 2017 au niveau du chapitre dont la balance s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	546 821,16 €	546 821,16 €
Section d'investissement	308 069,70€	308 069,70 €

6) Subventions communales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Attribue** les subventions suivantes au budget primitif de l'année 2017:

○ CCAS	3 500 €
○ Caisse des Ecoles	12 500€
○ Association Sportive du Collège de la Mauldre	30 €
○ ADMR	570 €
○ Téléthon	250 €
○ Plaine de Versailles	341 €
○ ODYSSEE	150 €
○ INGIENER'Y	600 €

Monsieur le Maire étant aussi le Président de Jumeauville Loisirs, quitte la salle et laisse la présidence à Mme PIOT, 1^{ère} Adjointe pour le vote de cette dernière association :

○ Jumeauville Loisirs	2 500 €
-----------------------	---------

- **Dit** que les crédits sont portés au budget primitif.

7) Création d'une activité accessoire

Vu le décret n° 2017-105 du 27 janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels de droit privé ayant cessé leurs fonctions, aux cumuls d'activités et à la commission de déontologie de la fonction publique,
Considérant que dans une notion d'intérêt général, lors de surcharge importante de travail pour des motifs divers et, ou lors de l'absence de la secrétaire de mairie, il est nécessaire afin d'assurer la continuité du service public, de faire appel à du personnel formé et connaissant le métier de secrétaire de Mairie en milieu rural,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer une activité accessoire administrative dans le cadre de période de surcharge importante de travail ou lors de l'absence de la secrétaire de mairie.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Questions & Informations diverses

Monsieur le Maire résume le compte rendu d'IngénierY sur la réunion qui s'est tenue à la mairie :
Le lancement des travaux d'ENEDIS aura lieu en septembre 2017 (passage de réseaux électriques du transformateur sis 120 Grande Rue à la route de Goussonville).
Une étude relative à l'assainissement des eaux pluviales devra être réalisée en 2018. Il sera bénéfique de coordonner les travaux d'assainissement avec ceux relatifs à l'enfouissement des réseaux.
Une prochaine réunion avec IngénierY est prévue en septembre prochain.

Une subvention de la DETR pour l'école a été mandatée pour un montant de 8 344 euros.

Linéaire voirie : 9 193 mètres de voirie communale ont été pris en compte par la communauté urbaine.

Subvention : une demande sera faite auprès de GPS&O dans le cadre des travaux de l'aire de jeux.

PLUI : une réunion se tiendra le 25 avril à Magnanville, une délibération pour la mise à disposition de l'actif et du passif à la CU GPSeO devra être prise.

Monsieur le Maire informe de courriers envoyés :

Réponse aux riverains du clos des vergers, fin de l'arrêté de levée d'interdiction temporaire de circulation d'engin agricole derrière le hangar du terrain route de Goussonville.

Réponse à Monsieur Lereculey et Madame Dagger sur la vitesse excessive à l'entrée du village avec transmission du courrier à GPS&O.

Passage de deux courses cyclistes dans la commune :

Le 28 mai entre Goussonville et Hargeville

Le 11 juin entre Maule, Jumeauville et Andelu.

Dans le cadre du test de pollution annuel, Un dispositif sera installé durant un mois au cimetière.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 23 h 05

Le Maire,

Jean-Claude LANGLOIS